

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juillet à 18h00 ;  
Le Bureau de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de La Neuve à Lyas sous la Présidence de François ARSAC, Président de la Communauté d'Agglomération.

**Nombre de membres :**  
en exercice : 20  
présents : 16  
votants : 20

**Date de la convocation :**  
21 juillet 2022

**Présents :**

Mesdames Isabelle MASSEBEUF, Doriane LEXTRAIT, Véronique CHAIZE, Marie-Josée SERRE.

Messieurs François ARSAC, François VEYREINC, Gilbert MOULIN, Michel CIMAZ, Alain SALLIER, Olivier NAUDOT, Jean-Pierre JEANNE, Jacquy BARBISAN, Gilles LÈBRE, Francis GIRAUD, Sébastien VERNET, Jean-Pierre LADREYT.

**Excusés :** Jérôme BERNARD (procuration à François ARSAC), Arnaud DE CAMBIAIRE (procuration à Alain SALLIER), Sandrine PAYSSERAND (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Michel VALLA (procuration à Isabelle MASSEBEUF).

**Secrétaire de séance :** Véronique CHAIZE

**Délibération n°2022-07-27/160**

**OBJET : ACQUISITIONS FONCIÈRES SUR LA COMMUNE DE GOURDON DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION DE TYPE FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SUR LA COMMUNE DE GOURDON**

***Rapporteur : Gilbert MOULIN***

L'étude menée sur la commune de Gourdon a mis en évidence au bourg de La Planche et au hameau de Jarnias de nombreux rejets directs dans le milieu naturel, mais aussi un nombre important d'habitations qui disposent d'un assainissement autonome non conforme et certaines autres qui n'ont pas un foncier suffisant pour mettre en place une installation d'assainissement non collectif,

En conséquence, il a été décidé et approuvé la réalisation de travaux pour la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées et la création d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux.

Afin de pouvoir construire cette unité de traitement la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche doit faire l'acquisition de trois parcelles de terrain décrites ci-dessous :

Commune	Sections et N° après divisions parcellaires	Nouveaux N° parcellaires après divisions	Lieu-dit	Nature	Zone POS/PLU	Surfaces totales	Surfaces cédées	Propriétaires actuels
GOURDON	C 149	C 364	La Planche	Bois-taillis	A	1968 m2	938 m2	Gilles CARLES
	C 146	C 362	La Planche	Bois-taillis	A	405 m2	54 m2	Damien LEYNAUD
	C 148	C 361	La Planche	Bois-taillis	A	1 542 m2	65 m2	Josiane BERTRAND

\* \* \*  
\* \*

Ceci exposé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2241-1, L5211-1et L5211-10 ;

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L1111-1 ;
- Vu la délibération n°2021-04-14/107 du Conseil communautaire du 14 avril 2021 fixant les délégations de pouvoirs au bureau ;
- Considérant que l'acquisition par la CAPCA de ces parcelles de terrain sont nécessaires pour permettre la construction de la station d'épuration de types filtres plantés de roseaux pour traiter les effluents issus du bourg de La Planche et au hameau de Jarnias, sur la commune de Gourdon ;

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 20 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve l'acquisitions de la parcelle nouvellement cadastrée C 364 appartenant à Monsieur Gilles CARLES pour un montant de 1 000 € (hors émoluments, honoraires, débours droits et taxes frais) ;
- Approuve l'acquisitions de la parcelle nouvellement cadastrée C 362 appartenant à Monsieur Damien LEYNAUD pour un montant de 100 € (hors émoluments, honoraires, débours droits et taxes frais) ;
- Approuve l'acquisitions de la parcelle nouvellement cadastrée C 361 appartenant à Madame Josiane BERTRAND pour un montant de 100 € (hors émoluments, honoraires, débours droits et taxes frais) ;
- Autorise le Président à signer les actes de vente ;
- Dit que les crédits sont inscrits au compte 2111 du budget annexe « assainissement collectif » 2022

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
**François ARSAC**

La Secrétaire de séance,  
**Véronique CHAIZE**

  


  
